L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

(Journal du 18e siècle)

Imprimerie, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 4 FEVRIER 1879.

Chambres françaises

Séance du 18 janvier.

Voici les discours prononcés par MM. Méline et Grévy, après leur élection comme président du Sénat et de la Chambre.

MELINE.

M. Marti et prend place au fauteuil et prononce le discours suivant (Mouvement d'attention):

Monsieur,

La République a triomphé de toutes les résistances et elle est fondée. (Très bien! très bien! à gauche!). Elle repose sur la volonté nationale, qui s'est manifestée légalement, avec éclat et persévérance que d'éclat. (Nouvelles et vives approbations à gauche.) Grâce à la stabilité que nos institutions ont acquises; grâce à l'harmonie qui règne entre les pouvoirs publics et qui les vivifie (Très bien! très bien! à gauche), la France [illegible] et elle saura conserver étroitement unis entre eux, l'ordre et la liberté. (Approbation.)

Nous avons une session qui sera [illegible] par l'importance exceptionnelle de ses travaux. Dans l'examen des projets de loi dont nous serons saisis, dans leur discussion, dans les solutions à donner à toutes les questions qui viendront solliciter votre attention, vous maintiendrez la modération, la mesure, la fermeté, l'esprit de progrès et de sage prévoyance qui devront caractériser le Sénat. (Assentiment.—Très bien!).

C'est à cette condition que nous pourrons répondre bien vous les plus légitimes et salutaires les heureuse les plus fécondes du pays, avide de travail, de sécurité et de paix. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

En m'élevant au fauteuil de la présidence, vous m'honorez tout d'abord le plus grand honneur de vous prie de croire que je vous en sens très reconnaissant. Je m'efforcerai de justifier votre confiance par mon dévouement et en suivant les exemples, les traditions laissées par mon illustre prédécesseur. (Très applaudissements.—Très bien! très bien!)

Pour remplir les graves devoirs qui m'incombent, permettez-moi d'avoir toujours compter sur l'appui de votre bienveillance et de m'encourager toujours de vous par la sagesse des paroles d'un homme qui fut un grand politique dans des [illegible] profondément agités.

L'auteur de l'édit de Nantes disait: "Le violent amour que je porte à mon pays m'a fait trouver tout aisé et honorable." Nous aussi, monsieur et chers collègues, nous avons ici un violent amour de notre pays. Tout devra donc nous être aisé et honorable.

Oui! nous aimons la France avec la patriotique conviction que c'est travailler à son salut et à sa grandeur que de servir loyalement le gouvernement républicain tout de son état social et de sa forme veuve.

Je suis heureux d'offrir l'hommage de mon respect à votre incomparable doyen d'âge et d'être l'interprète des sentiments du Sénat en lui exprimant, ainsi qu'à nos collègues, membres du bureau provisoire, toute mes remerciements.

Cette allocution est suivie d'une courte suspension de séance.

M. le président.—La parole est à M. le président du conseil (Mouvement général d'attention.—Ecoutons! écoutons.)

(Voir plus loin, la communication du gouvernement.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

M. Grévy, président.—Mes chers collègues, je suis vivement touché de la bienveillance si constante que la Chambre me témoigne, et du grand honneur qu'elle vient de me décerner encore une fois; je lui en exprime ma profonde gratitude.

Cette mon ambition est de justifier sa haute confiance, et, si dans la nouvelle mesure qu'elle m'en donne aujourd'hui, il m'était permis de voir l'expression indulgente de ses satisfaction, j'y trouverais une récompense et un encouragement pour mes efforts et pour mon dévouement. (Très bien! très bien!—Vifs applaudissements.)

Messieurs, la Chambre des députés a recueilli le fruit de sa sagesse (Très bien! très bien!): de grandes épreuves victorieusement traversées, l'harmonie désormais assurée entre les deux branches du pouvoir législatif..... (Très bien! très bien!), la nation se montrant de jour en jour plus fortement attachée à la république. (Applaudissements.)

C'est à la France, sans doute, c'est à nos calme, à la fermeté, à sa clairvoyance, à son discernement de ses vrais intérêts, à son esprit politique, en un mot, qu'il faut reporter le principal honneur de ces grands résultats..... (Vives et nombreuses marques d'adhésion.—Applaudissements prolongés); mais il en revient une juste part à la droite politique de la Chambre des députés.

Que la Chambre persévère dans cette sage conduite, qu'elle procède toujours avec prudence et mesure..... (Très bien!), avec patience et maturité..... (Très bien! très bien!), et la session que nous allons ouvrir en sera pour le pays la satisfaction tranquille des besoins du pays la pratique sincère des institutions républicaines. (Applaudissements répétés sur un très grand nombre de bancs.)

J'adresse les remerciements de la Chambre à son digne président d'âge et à son provisoire qui l'a assisté. (Marques générales d'assentiment.—Nouvelle salve d'applaudissements.)

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

Voici, d'après le compte-rendu sténographique publié par le *Journal officiel*, le texte de la déclaration lue à la Chambre des députés par M. de Marcère, ministre de l'intérieur:

M. de Marcère, ministre de l'intérieur.—Messieurs les députés, depuis la clôture de votre dernière session, un grand acte national s'est accompli: le Sénat a été partiellement renouvelé à l'époque et dans les conditions réglées par les lois constitutionnelles. Cette élection, qui devait être une libre manifestation des sentiments actuels du pays et qui pouvait modifier l'esprit politique de l'un des pouvoirs publics, s'est faite dans le plus grand calme, par le concours empressé de la presque unanimité des électeurs appelés par la loi, et avec la liberté de vote la plus absolue; elle a été une nouvelle et éclatante adhésion à la Constitution républicaine en vertu de laquelle le corps électoral s'est réuni.

Les noms des sénateurs élus, leurs antécédents et les professions de foi qu'ils ont livrées à l'appréciation méfiante de leurs électeurs, ont donné à cette élection un caractère de fermeté et de modération qui honore notre temps et justifie notre confiance dans l'avenir de la république. (Très bien! très bien! à gauche et au centre.)

Il nous sera permis d'ajouter que le gouvernement y trouve une approbation de la politique de concorde et d'apaisement qu'il a suivie depuis un an, et un encouragement à lui demeurer fidèle. (Très bien! sur les mêmes bancs.)

Mais, pénétrés de la nécessité de la règles de gouvernement que nous avons adoptées, nous n'ignorons pas qu'elles peuvent, selon les circonstances, recevoir des applications diverses. Chaque année du gouvernement parlementaire apporte des questions nouvelles à résoudre, de nouvelles difficultés à surmonter. Au commencement de la dernière session, nous cherchions des garanties contre les retours d'un système gouvernemental que le pays venait de condamner. Les craintes qu'il avait laissées après lui eut été dissipées par les lois que vous avez votées, sur notre demande. Le passé tiendra moins de place dans la session qui s'ouvre; nous avons surtout à prévoir et à régler l'avenir.

Sous la haute et patriotique autorité de M. le président de la république, nous nous appliquerons, avec vous, à combattre les souffrances et les besoins, à consulter les inquiétudes et les désirs de ce noble pays que nous avons pour notre part constitutionnelle, l'honneur de gouverner. Il n'a ensuite demain de travail le monde; il veut rester maître de lui. Il semble [illegible] qu'il a trouvé qu'elle ne cotée [illegible] (Très bien! très bien!) Il est pendant quelque temps [illegible] en indépendance. Mais, dans le [illegible] de l'année qui vient de [illegible] avec vous, le moment était venu de prendre part aux délibérations de la grande société européenne. On a jugé que notre participation avait été prudente et digne.

La politique que nous avons suivie a été exposée récemment à la tribune du Sénat: elle ne changera pas. Nous maintiendrons à faire tous nos efforts pour maintenir et consolider la paix extérieure à l'Europe; nous poursuivrons avec les autres puissances signataires, l'exécution intégrale du traité de Berlin, dont on commencerait à la France le [illegible] de l'en rappeler ne doit pas choquer. (Très bien! très bien!)

Les rapports d'amitié et de confiance existant entre le gouvernement de la république et toutes les puissances sans exception n'ont pas cessé de s'affermir et de se développer. Aucun dissentiment [illegible] qui peut troubler les [illegible] relations.

Notre ne sentiment politique qui nous est commun et qui [illegible] à nous rapprocher et à nous unir en toutes choses, le gouvernement ose compter sur le même accord en ce qui concerne la situation intérieure du pays.

Les événements redoutables qui l'ont décrié il y a huit ans, et dont tant de traces sont heureusement effacées, ont laissé dans les esprits une vive et légitime indignation contre les chefs criminels qui nous conduisaient, de propos délibéré, à une [illegible] sociale; mais, en même temps, de la commisération pour ceux qui n'ont été que leurs aveugles instruments. Le gouvernement s'est dégagé de plus en plus à ce dernier sentiment, dans le temps devait nécessitée. Depuis le 14 décembre 1877, M. le président de la république a usé de son droit de grâce en faveur de 1,542 condamnés. Nous avons préparé un décret qui mettra en temps à cette œuvre salutaire: la commission des grâces, après trois ans [illegible], a pu distinguer, parmi les condamnés envoyés à la Nouvelle Calédonie ou réunis en France, tous ceux qui par leurs antécédents, la nature de leurs fautes et par leur conduite dans la détention, méritaient un acte de clémence; et, sur sa proposition, 2,225 condamnés viennent d'obtenir la remise de leur peine. (Mouvement.—Très bien! très bien!)

Parmi ceux qui n'ont pas purgé leur contumace, il en est qui n'ont pas qu'une part secondaire à l'insurrection de 1871, qui ont supporté avec dignité les douleurs de l'exil et qui sauraient déjà développé de leur peine si les lois existantes l'avaient permis. Nous demanderons par une loi que le droit de grâce puisse s'étendre jusqu'à eux. (Très bien!)

Nos débats parlementaires ont été animés depuis quelques années par des fréquentes controverses religieuses. De quel côté certaines les excitations qui les ont fait naître et les ont ensuite rendues si vives? Nous ne les rechercherons pas en ce moment. Si la liberté des croyances, et les intérêts de l'Etat ou l'autorité des lois sont compromis ou menacés, on ne peut s'étonner d'entendre leurs réclamations à la tribune. Partisans de la liberté de conscience, adversaires déclarés de tout ce qui pourrait l'inquiéter, nous observerons ces questions, puisqu'elles sont soulevées, avec un profond respect pour les objets auxquels elles se rapportent; mais nous demanderons en toutes circonstances, et contre toute, l'observation des lois qui, depuis le commencement du siècle, ont réglé en France les rapports entre la société civile et la société religieuse. (Très bien! très bien!—Applaudissements au centre.)

Un autre côté de notre vie intérieure vous préoccupe, messieurs, à juste titre. Vous nous demandez si les nombreux fonctionnaires qui composent l'administration française sont également dévoués à nos institutions nouvelles. Ils ont pu hésiter sur la ligne de leur devoir dans les premières années qui ont suivi la guerre. Mais depuis que la république est devenue le gouvernement constitutionnel de la France, lorsque deux élections à la Chambre des députés et les dernières élections du Sénat ont donné à cet établissement d'un régime nouveau une grande et solennelle consécration, le doute peut-il être permis? Si le simple citoyen use envers nos institutions de la large liberté de parole et d'écrire que la loi lui laisse, le fonctionnaire en peut-il faire autant? Ce qui est, chez le premier, l'usage d'un droit, n'est il pas, chez l'autre, une sorte de trahison? (Marques d'approbation.)

Il ne peut y avoir deux opinions sur ces principes de morale sociale; mais, en les appliquant, nous devons tenir compte, d'une part, des excitations et des méfiances qu'ont laissées après elles les luttes électorales de 1877; d'autre part, du sentiment de la justice et du respect des services rendus. Toutefois, nous avons été et nous serons inexorables envers le fonctionnaire qui, même en dehors de ses fonctions, attaque et dénigre le gouvernement qu'il est appelé à servir. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

En un mot, nous ne conserverons pas en fonctions les adversaires déclarés de la république. (Applaudissements au centre et à gauche.) Mais, tout en étant sévères, nous tiendrons à être justes et nous voudrons d'abord être assurés de la faute avant d'infliger la peine.

Les Chambres ont déjà reçu de chacun de nos départements ministériels un certain nombre de projets de lois; les uns sont à l'état de rapport, les autres ne sont pas encore sortis du sein des commissions. Nous insistons pour que vous veuliez bien les mettre en délibération. Sans les énumérer, nous vous faisons remarquer que quelques-uns touchent aux intérêts les plus généraux et les plus pressants. Dans ce nombre figure un projet de loi présenté à la Chambre des députés par le ministre de l'agriculture et du commerce, et relatif à l'établissement du tarif général des douanes. Ce projet a été, dans la commission qui l'a examiné, l'objet d'une étude approfondie. Il est désirable qu'il soit prochainement soumis aux votes des Chambres.

Le rejet du traité conclu avec l'Italie et le refus opposé par le gouvernement autre-hongrois à la demande que nous avons faite de prorager pour une année le traité du 11 décembre 1866, dont altéré, dans quelques-unes de ses bases essentielles, le régime conventionnel institué par l'ensemble de nos divers traités. En plaçant nos relations commerciales avec deux grands Etats sous la loi d'un tarif général peu en harmonie avec les besoins de la situation actuelle, il a rendu plus nécessaires que jamais la révision de notre tarif et la fixation, par les pouvoirs publics, de la politique commerciale que la France veut suivre à l'avenir.

Tous ceux de nos traités qui engagent les questions de tarif expirent dans le cours de l'année 1879 ou au commencement de 1880, à l'exception des traités conclus avec l'Angleterre et la Belgique, qui n'avaient pas d'échéance déterminée.

Pour réserver tous les droits des Chambres et rendre effectives les résolutions qu'elles seront appelées à prendre, nous avons dénoncé ces deux derniers traités, qui expireront ainsi en même temps que toutes nos autres conventions commerciales.

La liberté d'action que nous avons acquise nous permettra d'introduire dans l'échelle de nos tarifs quelques modifications de détail dont l'expérience a fait reconnaître la convenance ou la nécessité, sans nous détourner, toutefois, des sages principes de liberté commerciale sous l'égide desquels tant d'intérêts se sont groupés depuis dix-huit ans, et dont l'application a imprimé au travail national un essor vigoureux. (Marques d'assentiment sur divers bancs.)

La fin à demain.

Il n'y jamais été rien mis en vente de plus délicieux que les Sladines.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Ely J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

LA DOUANE DE NEW-YORK.

Nous lisons dans le *Star*:

Personne ne contestera l'assertion de M. Sherman, au commencement de sa lettre au Sénat, que "l'administration du service des Douanes a depuis plusieurs années donné lieu à beaucoup de critiques dans le congrès, dans la presse et dans les cercles populaires et commerciaux, fondées sur de prétendus abus arbitraires de la part des officiers et sur des évaluations insuffisantes et des fraudes." Il dit ensuite qu'il a résolu de faire une investigation sur cet état de choses et d'y remédier. Les examens ont été faits en majeure partie par des comités de citoyens particuliers et ont eu pour résultat une grande économie et beaucoup de réformes. Pour le prouver, il donne le chiffre des recettes et dépenses de recouvrement pour une série d'années, chiffres indiquant que, tandis que les recettes allaient toujours diminuant, les dépenses augmentaient avec la même régularité. Voici ce tableau:

Années	*Recettes.*	*Dépenses.*
1872....	$148,381,446	$2,301,946
1873....	126,824,900	2,373,305
1874....	110,972,062	2,466,122
1875....	106,590,256	2,668,158
1876....	101,745,268	2,518,309
1877....	91,056,962	2,606,226

Quesiqu'une réduction de 10 0/0 ait les salaires ait été opérée [illegible] le coût du service [illegible] de plus en 1877 [illegible] $391,000 seulement, qu'en 1872, [illegible] 1,446. Les recettes montaient à [illegible]

Au sujet des rapports de comités de citoyens, M. Sherman dit que le second rapport prouve "qu'il était de, pratique commune parmi les commis d'entrée, les sous, mesureurs, inspecteurs et gardes-marins, de recevoir des impertinences et courtiers des honoraires irréguliers, énormément, pots-de-vin et revenant-bons, pour prix de complaisances," et il ajoute plus loin que le collecteur, le Naval Officer ou le Surveyor n'ont rien fait pour supprimer ce mal. Or, il n'est probable, ajoute-t-il, que les importateurs qui ont connaissance de ces faits étaient de plus en plus enclins à les tenir secrets. A mesure qu'ils négligeaient de dénoncer les abus, ils en étaient de plus en plus complices. Il est probable